

Guéret, le 1^{er} avril 2020

Coronavirus : mise en ligne de trois nouveaux guides sectoriels de bonnes pratiques

Trois nouveaux guides viennent d'être mis en ligne sur le site du ministère du Travail :

- [Commerce de détail](#)
- [Garage](#)
- [Activité agricole](#)

Pour rappel, le ministère du Travail a mis en place une équipe d'experts, dédiée à formuler des préconisations concrètes par secteur ou par métier pour répondre au double enjeu de continuité de l'activité économique et de protection des salariés.

Ces experts ont pour mission de produire des guides pratiques en lien avec les secteurs concernés, sur la meilleure façon d'appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation.

En effet, la protection des salariés constitue la préoccupation majeure du ministère du travail et la nécessaire continuité de l'activité économique ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des salariés.

Au total, ce seront environ 15 guides pratiques qui seront produits, dans les 10 jours (ambulanciers, cuisiniers, activités de propreté...)

La Préfète encourage toutes les entreprises concernées à échanger le plus rapidement possible en CSE (comité social et économique) afin de mettre en place l'organisation du travail adaptée à la crise que nous traversons.

Retrouvez ces guides sur le site du ministère du Travail <https://travail-emploi.gouv.fr> mais aussi sur le site de la Préfecture de la Creuse <http://www.creuse.gouv.fr> dans la rubrique accompagnement des entreprises et des salariés.